

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 janvier 2011

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 janvier 2011, s'est réuni ce jour, jeudi 27 janvier 2011 à 20 heures, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

Membres élus : 27

Présents : 21

Membres en fonction : 26

Absents : 5 dont procurations : 5

Membres présents :

M. Georges SCHULER, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Mme Christine REICHERT	1 ^{ère} Adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	3 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART	4 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	5 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

1	M. Jean-Paul MAYER	Présent
2	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
3	Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER	Présente
4	M. Norbert ANZENBERGER	Présent
5	M. Marcel BETETA	Présent
6	Mme Solange PONCELET	Absente excusée avec procuration à Mme KOEHLER
7	M. Claude BERGER	Présent
8	M. Valentin SCHIERER	Présent
9	Mme Françoise WURSTHORN	Présente
10	Mme Georgia SCHUTZ	Absente excusée avec procuration à Mme REICHERT
11	Mme Mireille WINTZ	Présente
12	Mme Dominique DUTT	Présente
13	M. Eric MOINE	Absent avec procuration à M. KELLER
14	M. Eric WILLMANN	Présent
15	Mme Cécile BRONNER-APPOCHER	Présente
16	Mme Najet BOUKRIA	Présente
17	Mme Stéphanie MARRET	Présente
18	M. Thierry PAPERI	Absent excusé avec procuration à M. SCHIERER
19	M. Sébastien NARDUCCI	Absent excusé avec procuration à M. BERGER

ORDRE DU JOUR

1. **P.V de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2010**
 2. **Compte administratif 2010, Compte de gestion 2010 et affectation de résultats**
 3. **Budget Primitif 2011 et adoption des taux de la fiscalité locale pour 2011**
 4. **Fixation des tarifs communaux pour l'année 2011**
 5. **Modification n°12 du POS**
 6. **Allocation d'une avance au Syndic de copropriétaires c/c les Violettes (géré par l'Habitat Moderne de Reichstett)**
 7. **Demande de subventions exceptionnelles**
 8. **Résultats de la consultation d'entreprises par procédure adaptée pour les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Hay**
 9. **Affaires du personnel**
 10. **Divers**
-

POINT 1 : P.V de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2010

Il avait été transmis aux conseillers par courrier électronique. N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité

POINT 2 : Compte administratif 2010, Compte de gestion 2010 et affectation de résultats

M. Julien KELLER, Adjoint chargé des finances, présente les dépenses et recettes de l'exercice 2010 ainsi que le résultat dégagé, et propose l'affectation de ce résultat au budget 2011.

M. KELLER explique les incertitudes qui planent sur l'avenir de la raffinerie qui risque de fermer cette année ; par conséquent il est important d'être prévoyant pour l'avenir et d'anticiper les risques de baisses de ressources fiscales.

Des charges nouvelles pèsent aussi sur le budget de la Commune.

M. GEISSMANN, Président de la Commission des Finances, rappelle que lors de la dernière commission, il y a eu des discussions conséquentes pesant le pour et le contre en matière d'augmentation des taux de fiscalité devenue indispensable. On assiste toujours à un désengagement de l'Etat et à une diminution des compensations financières versées. Les charges incompressibles de personnel, ainsi que d'autres dépenses, obligent à envisager une augmentation conséquente des taux de fiscalité. A aucun moment la Commission n'a mis en cause la volonté d'anticipation de la municipalité.

Conseil Municipal du 27 janvier 2011

M. Christian GEISSMANN déclare que les chiffres présentés sont très clairs et il salue le travail effectué par la municipalité, l'adjoint aux finances et la Commission des finances. La Commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption du Compte Administratif 2010 et du Budget Primitif 2011.

Mme DUTT : « L'augmentation est inévitable cette année, et pour l'avenir ? Sera-t-elle suffisante ? »

Le Maire : « Nul n'est devin, mais les 6 % d'augmentation devraient permettre une capacité d'autofinancement suffisante en 2011 et 2012. On verra à l'avenir à quelle hauteur seront les dotations de l'Etat et de la CUS, et où en seront les projets d'urbanisation pour Reichstett. Il n'est pas question pour le moment d'augmenter à nouveau l'année prochaine. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on propose une telle augmentation des taux ».

Vu le projet de Compte Administratif 2010 et le Compte de Gestion 2010 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte le Compte Administratif 2010, qui peut se résumer comme suit :

		Dépenses €	Recettes €
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 974 177,07	3 367 513,93
	Section d'investissement	604 156,42	711 933,98
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	<i>(déficit)</i>	115 515,46 <i>(Excédent)</i>
	TOTAL (réalisations + reports)	3 578 333,49	4 194 963,37
Restes à réaliser à reporter en N+1	<i>Section de fonctionnement</i>	0,00	0,00
	<i>Section d'investissement</i>	142 335,34	142 335,34
	TOTAL des restes à réaliser en N+1	142 335,34	142 335,34
Résultat cumulé	<i>Section de fonctionnement</i>	2 974 177,07	3 367 513,93
	<i>Section d'investissement</i>	746 492,26	969 785,28
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	3 720 669,33	4 337 299,21
RESULTAT DE CLOTURE		616 629,88 €	

CONSTATE l'identité des valeurs entre le Compte Administratif 2010 et le Compte de Gestion 2010 du Trésorier,

APPROUVE le Compte de Gestion 2010.

Avant de procéder au vote, le Maire quitte la salle.

ADOpte PAR 25 VOIX POUR, dont 5 procurations.

Affectation du résultat 2010

Vu le Compte Administratif 2010, le Compte de Gestion 2010 et le résultat constaté ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme suit :

POUR MEMOIRE :	
- Résultat de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2010 (conforme au résultat de clôture constaté au Compte de Gestion 2010)	+ 223 293,02 €
- Résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2010	+ 393 336,86 €
- Restes à réaliser 2010 (dépenses engagées non mandatées) à reprendre au B.P. 2011	142 335,34 €
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :	
- Affectation en réserves obligatoires à l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068) + restes à réaliser (soit 0 € + €)	142 335,34 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	174 294,54 €
- Total affecté au compte 1068	393 336,86 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0 €

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3 : Budget Primitif 2011 et adoption des taux de la fiscalité locale pour 2011

M. Julien KELLER présente le projet de budget pour 2011.

Vu le projet de Budget Primitif 2011 ;

Conseil Municipal du 27 janvier 2011

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2010 et l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2010 et affecté en 2011 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTÉ le Budget Primitif 2011, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 193 430,00	3 193 430,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 521 750,00	2 521 750,00
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	142 335,34	142 335,34
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reportés		223 293,02
	TOTAL	2 664 058,84	2 664 085,84

TOTAL DU BUDGET	5 857 515,84	5 857 515,84
------------------------	---------------------	---------------------

Vu la proposition de budget 2011, l'estimation des bases fiscales, ainsi que le niveau des recettes de contributions nécessaires pour équilibrer le budget 2011 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une variation de + 6 % aux taux 2010 et vote les taux suivants :

	Taux 2010	Variation	Taux 2011
Taxe d'habitation	16,93%	6,00%	17,94%
Taxe foncier bâti	14,34%	6,00%	15,20%
Taxe foncier non bâti	56,94%	6,00%	60,35%

ADOPTÉ PAR 25 VOIX POUR – une abstention, M. Claude BERGER.

POINT 4 : Fixation des tarifs communaux pour l'année 2011

Le Conseil fixe les tarifs des locations et autres prestations communales pour l'année 2011.

Vu les tableaux des tarifs des prestations proposées par la Commune ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte les nouveaux tarifs, conformément aux tableaux suivants, en appliquant une hausse de 2 % pour les demandeurs non Reichstettois et en conservant les tarifs en vigueur pour les Reichstettois.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5 : Modification n°12 du POS

Suite à l'avis favorable du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification n°12 du Plan d'Occupation des Sols, qui doit permettre l'urbanisation du Nord-Est de la Commune et reclasser le site de l'ancienne station d'épuration en zone réservée à l'habitat,

Le Maire explique que la loi avait imposé, dans un premier temps, un délai de six mois pour la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme. Finalement une nouvelle loi a prolongé ce délai de réalisation.

Le Maire indique qu'il a été interpellé par une lettre ouverte signée par des proches habitants qui ne semblent pas favorables à la réalisation d'habitat à vocation sociale sur le site de l'ancienne station d'épuration. Or à ce jour, aucune décision n'a été prise. La Commune se donne un délai de deux ans pour décider de l'aménagement de ce terrain, propriété communale.

Nous avons rencontré le directeur de STRAVIANDES ainsi que la CUS, pour un éventuel déménagement de cette société dans la zone du Rammelplatz.

STRAVIANDES serait même favorable à un projet d'urbanisation de son terrain pour une conversion en habitat.

Par ailleurs, il reste une incertitude quant à la qualité du sol.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123-14, L 123-15, R 123-19, R 123-24 et R 123-25 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5215-20-1 et L 5211-57 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de Reichstett approuvé le 24 février 1989 et modifié depuis à onze reprises ;

Vu l'arrêté en date du 20 octobre 2010 de M. le Président de la CUS, soumettant le projet de POS modifié à l'enquête publique ;

Vu le dossier de POS modifié soumis à l'enquête publique ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 novembre au 9 décembre 2010 inclus ;

TARIFS COMMUNAUX 2011

Compta/tarif 2011

NATURE DE LA PRESTATION	Tarifs 2010 en EUROS	Tarifs 2011 en EUROS
DROITS DE PLACE		
Droit de place vente PIZZA - la soirée	13,7 €/soirée	14,00 /soirée
Droit de place SNACK BAR - Abbenzeller 5 j / semaine	244 €/mois	249,00 € /mois
Droit de place : rue de picardie: ventes, cirques ...	47,00 €	48,00 €
Droit de place Johrmarik : minimum 2 mètres linéaires : - Reichstettois - Extérieurs	4,40 7,70	4,40 € le mètre 7,85 € le mètre
Droit de place Marché hebdomadaire place du gymnase le mètre linéaire	1,00 / mètre	
LOCATION SALLES ET AUTRES EQUIPEMENTS		
Mise à disposition de couverts : - Reichstettois - Extérieurs	Couvert complet 1,05 Le verre 0,10 Couvert complet 1,65 Le verre 0,22	Couvert complet 1,05 Le verre 0,10 Couvert complet 1,68 Le verre 0,22
Tarifs casse de vaisselle (facturation si casse supérieure à 3€) selon facture de remplacement de vaisselle		
Tarif location grilles d'exposition - Reichstettois - Extérieurs	3,60 / jour 5,50 / jour	3,60 / jour 5,60 / jour
Séparation élément en bois - Reichstettois - Extérieurs	9,70 / jour 24,20 / jour	9,70 / jour 24,70 / jour
Tarif location sonorisation salle des fêtes		
Location de chapiteau (la journée) gratuit pour les associations locales - petit chapiteau - grand chapiteau - petit chapiteau 4/4	83,00 138,00 41,00	84,70 140,80 41,80
Location maison rouge et bleue - entreprises locales - sans chauffage - avec chauffage - entreprises ou assoc.extérieures - sans chauffage - avec chauffage	10,80 l'heure 15,80 l'heure 30,80 l'heure 42,90 l'heure	10,80 l'heure 15,80 l'heure 31,40 l'heure 43,75 l'heure
Location terrain multisports (Neubiltz) - Reichstettois - Extérieurs	gratuit 17,00 la ½ journée	gratuit 17,35 la ½ journée
Location terrain de football (rouge) - Reichstettois - Extérieurs	64,90 136,00	64,90 138,70
Location club house des associations (foot, pêche, pétanque, tennis) - Reichstettois - Extérieurs	123,40 334,80	123,40 341,50
Location garniture complète (1 table + 2 bancs) - Reichstettois - Extérieurs	3,15 7,70	3,15 7,85
Location tables et chaises du gymnase - Reichstettois - Extérieurs (exceptionnellement)	Table 1,90 - chaise : 0,42 Table 4,80 - chaise : 1,00	Table 1,90 - chaise : 0,42 Table 4,90 - chaise : 1,00
Participation aux frais du gymnase et hall des sports en cas d'annulation de location	voir barème 02 - retenue d'1/3 de la somme si délai d'un mois non respecté	voir barème 02 - retenue d'1/3 de la somme si délai d'un mois non respecté
location d'une salle à l'école Hay :	6,30 / soirée	6,40 / soirée
location du mur d'escalade	13,70 l'heure	14,00 l'heure
location d'une salle hall des sports – salle multiclubs (M. SONNTAG)	21,00 l'heure	21,00 l'heure

TARIFS COMMUNAUX 2011

Compta/tarif 2011

NATURE DE LA PRESTATION	Tarifs 2010 en EUROS	Tarifs 2011 en EUROS
DIVERS		
Ciné Jeunes :	<i>Entrée adultes : 4,20 € Entrée – de 14 ans : 3,20 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90</i>	Entrée adultes : 4,20 € Entrée – de 14 ans : 3,20 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90
Jardins familiaux municipaux : location forfaitaire annuelle	- 2 ares : 10,50 2 à 2.5 ares : 12,60 + 2,5 ares : 14,70	- 2 ares : 10,50 2 à 2.5 ares : 12,60 + 2,5 ares : 14,70
Mise à disposition précaire et révoicable de terrains communaux au Himmeri et dans le village (Holzmann, Falcone, Aulner)	56,90	56,90
Biens communaux affermés - droit de fermages - remboursement des charges sociales agricoles	<i>voir délibération du 1^{er} octobre 93</i>	voir délibération du 1^{er} octobre 93
Mise à disposition d'une parcelle communale pour le parking Hautier	917,00	917,00
Droit d'accès des voitures au plan d'eau (barrière pêche et pétanque)	<i>15 €/an Reichstettois 25 €/an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €</i>	15 €/an Reichstettois 25 €/an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €
Préenseigne : Union des Coopérateurs (3 préenseignes)	780,00	780,00
Concession funéraire COLUMBARIUM - cimetière Nordfeld	<i>10 ans : 1.176,00 20 ans : 2.052,00 30 ans : 3.079,00</i>	10 ans : 1.235,00 20 ans : 2.155,00 30 ans : 3.233,00
Concessions funéraires au cimetière NORDFELD (droit de repos Reichstettois : 10 ans gratuits)	<i>10 ans : 60,00 20 ans : 130,00 30 ans : 230,00</i>	10 ans : 63,00 20 ans : 137,00 30 ans : 242,00
Indemnité de logement du Pasteur Administrateur de SOUFFELWEYERSHEIM - REICHSTETT	<i>40 % DSI (dotation spéciale instituteurs)</i>	40 % DSI (dotation spéciale instituteurs)
Tarif nettoyage de la salle des fêtes (ind maj 295 + IR + IDA) + charges	13,20 / heure	13,76 / heure

TARIFS DE LOCATION DU GYMNASE ET DU COMPLEXE SPORTIF						
MONTANTS EN EUROS						
ANNEE 2011						
	Ass.et particuliers Reichstett		entreprises locales		Associations - entreprises et particuliers extérieurs	
	1 heure	soirée /base 8 H	1 heure	soirée	1 heure	soirée
SALLE	Entrée salle seule sans chauffage					
	9	71	21	166	63	467
	Entrée salle seule avec chauffage					
	13	101	32	256	93	755
DES	Entrée salle plus cuisine sans chauffage					
	12	93	40	326	125	778
	Entrée salle plus cuisine avec chauffage					
DES	19	152	52	464	141	982
	Grande salle seule sans chauffage					
FETES	18	142	42	343	136	854
	Grande salle seule avec chauffage					
	28	230	55	484	156	1082
	Grande salle et cuisine sans chauffage					
	23	190	59	411	182	1038
	Grande salle et cuisine avec chauffage					
	38	307	72	555	221	1268
	soirée de base 6 H pour complexe sportif		Grande buvette sans chauffage (particuliers uniquement)			
	16	125	43	242	108	653
ANCIENNE HALLE	Grande buvette avec chauffage (particuliers uniquement)					
	22	216	55	308	127	692
DES SPORTS	Grande salle (plateau d'évolution) sans chauffage					
	17	136	17	136	90	852
	Grande salle (plateau d'évolution) avec chauffage					
	34	274	40	274	129	1313
NOUVELLE HALLE	Grande buvette sans chauffage					
	16	125	43	244	153	836
	Grande buvette avec chauffage					
	22	216	55	308	179	939
Taux pour Reichstett: 0%						
Taux pour extérieurs : 2,00 %						
						1.02

Vu les observations faites dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n° 12 du POS de Reichstett ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 23 décembre 2010 ;

Vu l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme et considérant que le développement à venir des secteurs INA1, INA2 et IINA1 relève de l'intérêt général et qu'il a fait l'objet d'études préalables ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- *de prendre en considération la réalisation d'une opération d'aménagement sur les secteurs INA1, INA2 et IINA1,*
- *d'approuver la modification n° 12 du POS de Reichstett, telle que présentée à l'enquête publique,*

DEMANDE

- *à la Communauté Urbaine de Strasbourg d'adopter la modification n°12 du POS de Reichstett.*

PRECISE

- *que les dispositions réglementaires en matière d'intégration paysagère seront toutefois maintenues afin d'assurer l'insertion du projet d'extension de l'activité tertiaire située le long de la RD 63, en entrée de ville de la commune de Reichstett,*
- *que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage à la mairie de Reichstett et au siège de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, ainsi que la publication de la délibération au recueil des actes administratifs de la CUS,*

DIT QUE,

conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le POS modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Reichstett et au Centre Administratif de la Communauté Urbaine de Strasbourg aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture,

DIT QUE,

la présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat et dès le premier jour de l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie de Reichstett et au siège de la Communauté Urbaine de Strasbourg durant une période complète d'un mois et insertion dans un journal diffusé dans le Département).

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6 : Allocation d'une avance au Syndic de copropriétaires c/c Les Violettes (géré par l'Habitat Moderne de Reichstett)

Lors de la réalisation de la médiathèque, les travaux de rénovation de la toiture effectués par SOPREMA avaient également été pris en charge par la copropriété. En toute logique, les copropriétaires devaient payer les travaux correspondants. La Commune a payé sa part mais la SCI La Source, copropriétaire, refuse de payer alors que les travaux avaient été décidés à l'unanimité lors d'une assemblée générale de copropriétaires, non contestée.

Une saisie-attribution a été signifiée à la Commune, l'enjoignant de régler tous les appels de fonds entre les mains de Maître BODLENNER, Huissier de justice, en vue de régler la créance de SOPREMA.

Le Syndic de copropriété ne peut plus fonctionner et sollicite la Commune afin que cette dernière avance la somme de 37 866,65 €.

A noter que la copropriété Les Violettes a assigné la SCI La Source devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, la dernière audience date du 19 janvier 2011.

Mme DUTT : « avons-nous une chance de récupérer l'argent ? »

Le Maire : « Il n'y a aucune certitude, l'affaire étant devant les tribunaux »

Vu le courrier du Syndic de copropriétaires c/c Les Violettes ;

Considérant que la Commune, en sa qualité de copropriétaire, est tenue solidairement au paiement des créances du Syndic ;

Considérant que le Syndic a assigné le copropriétaire défaillant (SCI La Source) en justice et qu'en cas d'issue favorable ce dernier devrait être condamné à verser le montant des travaux ainsi que des dommages et intérêts ;

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une avance de 37 866,65 € au syndic de copropriétaires c/c Les Violettes,

PREVOIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2011.

ADOpte PAR 24 VOIX POUR,

(abstentions : Mmes Cécile BRONNER-APPOCHER, Dominique DUTT et Mireille WINTZ)

POINT 7 : Demande de subventions exceptionnelles

Au Club Sportif de Reichstett, pour sa section de handball : « subvention exceptionnelle sport de haut niveau ». Le club sollicite une subvention de 19 961,20 € pour l'année 2011.

M. ANZENBERGER demande si à l'avenir la Commune pourra toujours soutenir le sport de haut niveau. Le Maire indique qu'une réflexion est en cours à la Communauté Urbaine de Strasbourg pour une meilleure prise en compte des dépenses des clubs qui évoluent en championnat national. Le CSR, section handball, pourrait être concerné.

Vu la demande de subvention présentée par le Club Sportif de Reichstett, section handball, dans le cadre du parrainage « sport de haut niveau » ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCORDE une subvention de 19 961,20 €,

Mme Maryvonne JOACHIM et M. Georges SCHULER ne participent pas au vote.

ADOpte PAR 22 VOIX POUR,

(contre : M. Valentin SCHIERER et Mme Najet BOUKRIA)

POINT 8 : Résultats de la consultation d'entreprises par procédure adaptée pour les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Hay

M. ECKART rend compte de la consultation des entreprises pour les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Hay.

Après négociation avec les entreprises, d'importantes économies sont faites. Le Maire rend hommage au travail accompli par le Pôle technique, en concertation avec les enseignants et les responsables des structures adjaçantes

Vu le tableau récapitulatif des travaux, lot par lot, suite à l'appel d'offres sous procédure adaptée ;

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises concernées,

A ce stade le montant total estimé est arrêté à 913 802,69 € TTC pour la création de trois salles de classe, hors honoraires d'architecte et sans l'option préau.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9 : Affaires du personnel

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent technique chargé du nettoyage, de 30 h 30 à 32 h 30 (gain d'une heure par semaine par rapport au temps consacré précédemment au nettoyage des ateliers municipaux).

Considérant la restructuration du service de nettoyage, suite au départ à la retraite d'un agent ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

MODIFIE la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'agent technique, en le portant de 30 h 30 à 32 h 30.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10 : Divers - régularisation

- **Composition de la Commission d'appel d'offres**

Vu le courrier de la Préfecture qui, dans le cadre du contrôle de légalité, nous indique qu'en application de l'art.22-III du code des marchés publics « il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le titulaire élu de ladite liste.

Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier » ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

RETIRE la délibération du 2 décembre 2010 et arrête la composition de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Président : Georges SCHULER, Maire,

Vice-président : Patrick ECKART, adjoint au Maire,

- *5 membres titulaires : Thierry PAPERI, Valentin SCHIERER, Stéphanie MARRET, Eric WILLMANN, Julien KELLER,*
- *3 membres suppléants : Claude BERGER, Jean-Paul MAYER, Solange PONCELET.*

ADOPTE A L'UNANIMITE